

EPTB Meurthe Madon – Concertation PAPI

Compte rendu de la réunion publique de Lunéville

Date : 11/06/2024

*Lieu et adresse de rendez-vous : au Salon des Halles de Lunéville, 1 Pl. Léopold 54300 Lunéville.
Lunéville – salle communale*

Heure de début / heure de fin : 18h – 20h

Durée : 2h

Nombre de participants présents : 14

Dispositifs de mobilisation pour cette réunion : affiches dans les communes, dossier de concertation, site internet et plaquette communicante.

Contreparties proposées aux participants pour cette réunion : pot de l'amitié.

La présentation projetée lors de la réunion est disponible en téléchargement sur le site internet afin de prendre connaissance des supports.

1. LES INTERVENANTS

Animateur	Intervenants
Antonin Lafaye – La suite dans les idées	Catherine Paillard – Maire de Lunéville François Genay – Vice-Président de l'EPTBMM Philippe Larivière – EPTBMM Delphine Vandeville – EPTBMM Éric François – EPTBMM Anas Ouassi – Suez

2. LE CONTEXTE D'INTERVENTION

La réunion publique d'information s'inscrit dans le cadre d'une concertation préalable de l'EPTB Meurthe Madon (EPTBMM) et vise à présenter les ouvrages prévus dans le cadre du PAPI aux habitants des communes concernées. Au total, 33 ouvrages sont prévus dans 5 intercommunalités et 9 réunions dans des communes différentes.

La réunion a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser au risque inondation et rappeler le rôle de l'EPTB Meurthe Madon face à ce risque
- Présenter les ouvrages qui seront réalisés sur le territoire de la commune concernée
- Recueillir les réactions et les questions

Les objectifs ont été atteints.

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Durant toute la réunion, les chaises sont disposées face à la tribune (format plénière).

L'animateur et les intervenants sont installés à la tribune face au public. Le public est installé en mode plénière face à la tribune.

3.1. Lancement de la réunion

Antonin Lafaye remercie les participants pour leur présence et présente le cabinet La suite dans les idées qu'il représente, cabinet indépendant qui accompagne l'EPTB Meurthe Madon (EPTBMM) dans cette concertation.

Antonin Lafaye donne ensuite la parole à Madame Catherine Paillard, Maire de Lunéville qui remercie les personnes présentes.

Antonin Lafaye remet la parole à François Genay, Vice-Président de l'EPTB, qui revient sur plusieurs éléments :

- Présentation du périmètre de travail de l'EPTB.
- La réunion de concertation servira à recueillir vos retours et observations.
- Tous les territoires sont concernés par une inondation un jour ou l'autre. En ce sens, des travaux doivent être effectués. Seulement, les intercommunalités n'ont pas la dimension suffisante pour réaliser des travaux lourds. Elles ont alors créé un syndicat mixte : l'EPTBMM qui agit à l'échelle du bassin.
- Explication du concept de solidarité de bassin.
- Plusieurs études ont été menées afin de définir les travaux à réaliser.
- 4 intercommunalités n'ont pas souhaité rejoindre l'EPTBMM à l'heure actuelle.
- Sur le Madon, les travaux sont en cours de réalisation.
- Deux PAPI seront réalisés sur la Meurthe : un premier qui comprend la majorité des travaux puis un deuxième qui le complètera.
- Aujourd'hui, le coût des travaux sont estimés à 45 millions d'euros, ce qui comprend des financements de l'État, de l'Agence de l'Eau ou encore payés via la taxe GEMAPI que les intercommunalités peuvent déployer.

Philippe Larivière explique le fonctionnement d'un bassin versant :



« C'est une notion particulièrement importante. Il faut se représenter une goutte. Lorsqu'elle tombe, elle va ruisseler puis un jour elle se retrouvera dans la Mer du Nord. Nous sommes donc dans le bassin versant de la Mer du Nord. C'est un immense territoire. Avant ça, la goutte d'eau va passer par le Rhin, nous faisons donc partie du bassin versant du Rhin. Mais avant ça par la Moselle et encore avant par la Meurthe. Nous sommes donc dans le bassin versant de la Meurthe. Ce bassin comprend la Meurthe mais aussi toutes les gouttes d'eau qui arrivent dans la Valdange, la Mortagne etc. Cela nous donne un territoire hydrographique. C'est cette échelle qui est intéressante pour penser des actions efficaces. Le bassin versant est une limite géographique naturelle.

L'EPTBMM travaille à l'échelle des bassins versants de la Meurthe et du Madon. Cette échelle de travail permet un périmètre suffisamment grand pour avoir une cohérence et un impact sur les actions mises en place. »

Antonin Lafaye présente le déroulé de la soirée :

- Philippe Larivière, Directeur de l'EPTB reviendra sur ce qu'est l'EPTB et son rôle.
- Anas Ouassi (Suez) expliquera quel est l'ouvrage qui protège le territoire.
- Un temps de questions / réponses.
- Un verre de l'amitié est organisé à l'issue de la réunion et explications individuelle.

Antonin Lafaye rappelle que le risque inondation est encore très présent : un rapide point historique est opéré grâce à un retour en image sur les crues de 2006 et de 1947 qui restent gravées dans les mémoires. Les crues sont relativement régulières et le coût à la suite d'une crue est très important.

3.2. Présentation de l'EPTB, son champ et périmètre d'action

Philippe Larivière précise que le PAPI signifie Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Il explique que le PAPI se décline en deux phases, une première phase d'études préalables (PEP) et ensuite le PAPI en lui-même qui est un document décliné en 8 axes et qui est déposé ensuite pour être labellisé.

Philippe Larivière explicite les missions et compétences de l'EPTB Meurthe Madon.

- Il précise que l'EPTB agit sur deux départements : les Vosges et la Meurthe-et-Moselle.
- Il indique que le territoire se décline en deux grands bassins versants : la Meurthe et le Madon.
- En termes de compétences, toutes les intercommunalités qui ont adhéré ont transféré la compétence inondation ; la compétence de gestion des milieux aquatiques n'est, elle, pas déléguée systématiquement (compétence à la carte).
- Enfin, Philippe Larivière explicite les missions de l'EPTB qui se déclinent en trois grandes catégories :
 - *Anticiper : des modélisations qui permettent de reproduire de façon informatique le comportement des cours d'eau sont réalisées afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant. Ces modélisations permettent de simuler les travaux à faire. Il est rappelé qu'une zone inondable le restera toujours, on peut limiter l'intensité du risque et sa fréquence mais il sera toujours présent. En ce sens, Philippe Larivière rappelle que l'enjeu essentiel d'aujourd'hui est de construire une conscience du risque. L'idée est aussi d'étudier comment un danger pour les personnes et les biens peut être évité.*
 - *Réduire la vulnérabilité : c'est d'abord la gestion de la crise, que ce soit au niveau communal ou familial. L'objectif est de penser comment limiter le risque avant qu'il arrive et de ne pas agir dans la panique. Ceci en prenant soin de protéger en premier lieu les humains puis les biens. Par ailleurs, Philippe Larivière explique que des diagnostics de vulnérabilité peuvent être réalisés au sein des habitations et que les travaux correspondants peuvent être financés jusqu'à 80% par l'État jusqu'à la fin du PAPI. Réduire la vulnérabilité revient aussi à ne pas construire en zones inondables.*
 - *Limiter le risque : cette limitation du risque passe par des ouvrages de protection, soit déjà construits ou par des travaux, travaux qui font l'objet de la réunion de ce soir.*

La vidéo motion design revenant sur la démarche du PAPI ainsi que sur les travaux est projetée.



Antonin Lafaye invite Philippe Larivière à présenter les trois types d'ouvrages. Il précise que ces trois types d'ouvrages sont complémentaires.

- **Les ZRDC** : les zones de ralentissement dynamique des crues sont des ouvrages stratégiques situés en amont mais protègent les habitants de toutes les villes plus en aval. Philippe Larivière précise que l'objectif est de ralentir la crue et de mieux gérer les pics de crue. Il indique qu'aujourd'hui, le pic de crue de la Mortagne passe avant celui de la Meurthe et de la Vezouze qui sont concomitants et s'additionnent. Les ZRDC permettent de faire en sorte que les pics de crue ne soient pas concomitants en répartissant le passage de chaque pic dans le temps et ainsi réduire le niveau d'eau.
- **Les aménagements naturels** : l'idée de ces ouvrages est de restaurer les milieux naturels, ce qui permet à l'environnement de mieux gérer les crues lorsque cela arrive. L'impact de ces aménagements est plus local, ils agissent au niveau de quelques communes.
- **Les protections localisées** : ces protections sont en lien avec les ouvrages plus importants en amont et protègent des lieux précis : une rue, un quartier, un lotissement, etc. Ces protections sont complémentaires des autres et sont placées en droit de l'enjeu d'inondation.

Philippe Larivière explique qu'il y a 33 opérations sur tout le territoire et précise la localisation des cinq ZRDC : Étival-Clairefontaine, Chanteheux/Croismare, Sainte-Hélène, Saint-Pierremont. Ces ZRDC sont placées sur le territoire afin de ralentir certains pics de crue et d'avoir un « train » de pics de crue et non une addition.

Une vidéo explicative du fonctionnement des ZRDC est diffusée.

Philippe Larivière indique qu'il y a une visite de chantier de ZRDC possible le 22 juin sur le Madon. Cette ZRDC est similaire celle qui sera réalisée à Croismare.

Antonin Lafaye transmet alors la parole à Anas Ouassi afin qu'il présente l'ouvrage qui sera réalisé à Lunéville.

Il précise ce qu'est un enjeu : les habitants, les entreprises, les hôpitaux, les biens etc.

Anas Ouassi précise qu'il travaille dans un cadre réglementaire, environnemental notamment.

3.3. Présentation de l'ouvrage

3.3.1. L'ouvrage à Lunéville

Anas Ouassi (ingénieur chez Suez), rappelle le rôle du maître d'œuvre : étudier les implantations et choix des ouvrages et piloter les travaux de réalisation de ces ouvrages, exercice qui dure depuis près d'une dizaine d'années. Il présente les membres du groupement. Puis il détaille le projet d'ouvrage qui aura lieu à Lunéville en revenant sur sa localisation, ses principes, ses bénéfices et le calendrier des travaux :

- Aménagement d'un espace de divagation sur le site de la papeterie
- *Cet ouvrage a deux objectifs : améliorer l'hydraulicité de la Meurthe et sécuriser la gravière. Effectivement, un risque pèse à cet endroit-là : la capture d'une gravière. Si la Meurthe s'engouffre dans la gravière, la rivière cherchera à récupérer des sédiments pour combler la gravière. Après la capture, le cours d'eau est plus rapide et l'érosion est beaucoup plus importante en amont, ce qui abîme les berges mais aussi des ponts, des maisons etc. Les travaux consistent donc à combler la gravière afin que la rivière ne puisse pas le faire par elle-même.*
- *Pour favoriser l'absorption de la crue par les sols, les berges seront aussi améliorées et les zones boisées conservées.*
- *Philippe Larivière explique qu'il y a également un projet porté par la Fédération de pêche. Aujourd'hui, il y a des discussions entre l'EPTBMM et la Fédération de pêche. Pour l'EPTBMM, le plus important est d'éviter la capture de la gravière, point de vue partagé par la Fédération de pêche. Il y a également un risque sur une deuxième gravière et l'objectif*



est de régler ce problème dès que possible. C'est pourquoi le projet présenté aujourd'hui reste indicatif.

3.3.2. Temps d'échanges

Antonin Lafaye propose aux participants de poser leurs questions sur l'ouvrage présenté.

Intervention 1 :

Je suis madame Frichement, j'habite à Croismare et j'aimerais comprendre le choix de faire passer le pic d'un cours d'eau avant un autre.

Réponse d'Anas Ouassi (Suez) : le choix stratégique, c'est la nature qui nous l'impose. Avec la ZRDC d'Étival-Clairefontaine, nous allons retarder la Meurthe d'1h. Cela permet de laisser passer la grosse vague de la Mortagne qui est très réactive. Ensuite, nous laissons passer le flux de la Meurthe qui est très conséquent puis l'objectif est de ne pas faire monter le niveau d'eau par rapport à ce qui est passé avant. Ce qui reste, c'est la Vezouze. Nous la retardons de 6h, ce n'est pas énorme. Nous ne savons pas arrêter une inondation parce que les volumes se comptent en millions de mètres cubes. Mais l'objectif est de lisser le flux et le niveau. Avec ces ZRDC, nous réglons 90% du problème en diminuant drastiquement le niveau d'eau. Pour les 10% restants, nous réalisons d'autres ouvrages. Nous retravaillons la fluidité du cours d'eau pour réduire de quelques dizaines de centimètres le niveau d'eau puis des protections localisées. Toutes les protections sont pensées dans l'objectif de réduire la vulnérabilité de tous, de manière cohérente. Aucun ouvrage ne mettra quelqu'un plus en danger qu'il ne l'est actuellement.

Intervention 2 :

Madame Catherine Paillard, Maire de Lunéville : vous avez expliqué être présente lors des inondations mais il y a 3 semaines, des inondations ont eu lieu. La Ville était sur le pont et l'État aussi mais je ne vous ai pas vue. Ensuite, ma question est la suivante : les rivières sont entretenues par qui et les berges par qui ?

Réponse de François Genay (Vice-Président de l'EPTBMM) : c'est à l'État de s'occuper de l'entretien des cours d'eau, qui doit notamment enlever les embâcles, les troncs d'arbres etc. La Communauté de Communes les repère et transmet l'information à l'État qui doit les enlever.

Réponse de Madame le Maire : je connaissais la réponse mais je voulais que les habitants entendent cette information pour qu'ils comprennent pourquoi l'existant n'est pas entretenu alors que nous allons réaliser de grands travaux.

Intervention 3 :

Concernant les ZRDC, sachant qu'elles sont prévues pour les crues centennales ou cinquantiennales, en attendant une inondation, qui va entretenir ces zones ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : concernant l'entretien des ouvrages, il faut préciser que l'emprise foncière des ZRDC doit être la propriété de l'EPTBMM. La ZRDC appartient donc à l'EPTBMM, qui doit en conséquence l'entretenir. La ZRDC est une digue enherbée donc l'entretien consiste en un fauchage une fois par an en période normale et à enlever les éventuels embâcles. S'il survient une crue, nous retrouverons des branches, des troncs d'arbres etc. et l'EPTBMM les enlèvera. La ZRDC est également soumise à un régime de surveillance annuelle : deux personnes de l'EPTBMM inspecteront l'ouvrage. Puis tous les 6 ans, des visites techniques plus approfondies seront réalisées. Enfin, tous les 20 ans, il y a une nouvelle étude de danger qui vérifie qu'il est toujours en bon état. À tout cela, s'ajoute une vérification après chaque crue.

Intervention 4 :



Aujourd'hui, on sait pertinemment que les budgets sont serrés. Il y a des budgets d'investissements mais s'il y a des dégâts, qui financera ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : l'EPTBMM a mis en place une solidarité de bassin (qui représente 550 000 habitants). La cotisation coûte actuellement 3,60€ par habitant. Aujourd'hui, tout l'argent que nous recevons de la part de nos collectivités membres arrive en section de fonctionnement. Ensuite l'EPTBMM gère cet argent en l'utilisant d'une part pour le fonctionnement et d'autre part pour l'investissement. L'EPTBMM, par ses élus, a la possibilité de fixer son niveau de contribution. Évidemment, on fait ça en harmonie et en lien avec les collectivités membres. Maintenant, nous ne sommes jamais à l'abri d'un changement de réglementation. Mais je rappelle que cette création de la compétence « GEMAPI » s'est faite après la catastrophe Xynthia qui a chamboulé la réglementation en matière de risque et donc ce n'est pas du tout l'orientation de l'État d'affaiblir cette partie-là (les financements). En plus de ça, L'ANEB (Association Nationales des Élus de Bassins) agit auprès des ministères pour qu'il y ait d'autres sources de financements.

Intervention 5 :

Vous parlez des embâcles, mais quid de la pollution plastique qui se déposeront ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : l'EPTBMM n'ira pas à la pêche aux plastiques dans les rivières. En revanche, pour les plastiques qui s'accrochent aux ouvrages durant les crues, ce sera l'EPTBMM qui les enlèvera, comme tout ce qui s'accrochera aux ouvrages.

Intervention 6 :

Est-ce que vous avez pensé à la rupture du barrage du Vieux Près ? Votre digue va servir à bloquer la montée des eaux du barrage ?

Réponse d'Anas Ouassi (Suez) : je ne vais pas être sympa avec les Lunévillois, dans ce sens-là c'est Lunéville qui peut avoir les pieds dans l'eau et ça protégerait davantage l'amont de la Vezouze. EDF a l'obligation de faire de nouvelles études de danger régulièrement, ils prendront en compte les ZRDC lorsque celles-ci seront construites. Là on verra de combien ça risque de monter sur Lunéville. Ce n'est pas parce qu'on fait des études de rupture que cela va rompre. Il s'agit simplement de surveiller l'ouvrage et d'analyser son fonctionnement, de la même manière qu'il y a un contrôle technique pour les voitures. De toute façon, à partir du moment où il y a un risque sur un ouvrage, l'État demande à vider l'ouvrage.

Intervention 7 :

Avez-vous fait une modélisation en cas de rupture du barrage ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : un ouvrage, c'est quelque chose de très réglementé. L'étude de danger consiste à vérifier que l'ouvrage tient bien mais aussi à voir ce qu'il se passerait s'il rompt. Ces études seront réalisées dans l'année qui vient. Je précise que cela reste des ouvrages en terre, donc la rupture est extrêmement lente. L'ouvrage ne rompra pas en créant une grande vague. L'autre élément, c'est que l'État vient inspecter et faire ses études. Je précise que ces ouvrages protègent contre les crues centennales, qui ont une chance sur 100 d'arriver par an. Au-delà de la crue centennale, il y a le déversoir de sécurité qui permet à l'eau de passer de l'autre côté et ainsi de limiter la pression sur l'ouvrage, ce qui permet à l'ouvrage de ne pas céder.

Réponse d'Anas Ouassi (Suez) : nous ne voulons pas transformer un risque naturel en risque technologique donc nous menons toutes les études et les simulations pour garantir la sécurité. Nous faisons des études danger, donc on imagine toutes les situations qui peuvent faire céder ou fragiliser et on les teste. Sur ce type d'ouvrage, il faut un temps très long. Vous avez dit « barrage » mais c'est une ZRDC. Une ZRDC en temps normal, c'est un ouvrage qui est vide et il y a un pertuis. Ce pertuis laisse passer le cours d'eau sur un volume donné. Ça permet de faire baisser la pression. En plus de ça, cela veut dire que cet ouvrage n'est utilisé à 100% qu'en cas de crue centennale, donc tous les cent ans (*en réalité une crue est qualifiée de centennale lorsqu'elle a une chance sur 100 d'arriver chaque année et non pas tous les cent ans*). Il peut s'activer avant, pour des trentennales mais il ne va pas tant stocker



que ça. Maintenant en plus on fait des études de danger dès la conception des ouvrages, avant ce n'était que sur les ouvrages existants et on a un agrément ministériel pour faire ce type d'ouvrage.

3.4. Conclusion

Antonin Lafaye revient sur le calendrier et les autres modalités de participation du public :

- Aujourd'hui la réunion publique se déroule dans le cadre de la concertation préalable, il y en a eu d'autres et il en restera une dernière.
- Sur le site, il est possible de déposer des avis et de consulter tous les documents. Tous les avis seront pris en compte.
- La concertation préalable s'arrête le 17 juin mais la discussion n'est pas terminée. L'EPTB et La suite dans les idées analyseront les contributions, étudieront les scénarios et d'autres rendez-vous seront pris.
- Une concertation sur le reste des axes (hors travaux) est déployée, il s'agit de la concertation PAPI plus globale. Pour y participer, il est possible de répondre au questionnaire disponible via le QR code projeté et sur le site de l'EPTB. Des panels citoyens seront également organisés.
- En fin d'année, le PAPI sera déposé et l'année 2025 sera consacrée au dossier réglementaire.
- Les travaux devraient commencer en 2026.

Philippe Larivière invite tous les participants à répondre au questionnaire PAPI. Il indique également qu'une enquête publique sera menée.

L'animateur remercie les participants, les invite à rester mobilisés pour la suite de la démarche PAPI et notamment via le questionnaire (QR code à l'écran). Il précise que les intervenants restent à disposition pour échanger.

François Genay, Vice-Président de l'EPTBMM, remercie les participants et les invite à poser leurs questions pendant le temps informel qui suit.

Les participants se dirigent vers le fond de la salle pour profiter du verre de l'amitié et échanger autour des cartes.

4. NOTE D'AMBIANCE

Les échanges se sont déroulés dans une ambiance de débat saine qui a permis à chacun de poser les questions qui les préoccupaient.

